



Conditions générales pour les prestataires de cours par Internet

I. Champ d'application des CGV

1. Les conditions générales de vente (CGV) suivantes s'appliquent à tous les participants aux cours organisés par le Réseau de formation des pêcheurs.
2. Les CGV sont basées sur le droit suisse et s'appliquent en Suisse et à l'étranger dans la mesure où les parties les reconnaissent expressément ou tacitement. Les modifications et les accords annexes ne sont valables que s'ils ont été convenus par écrit par les deux parties.
3. Si une disposition du présent contrat est ou devient invalide ou si le contrat contient une lacune, la validité juridique des autres dispositions n'en est pas affectée. La disposition caduque sera alors remplacée par une disposition dont le sens se rapproche le plus possible de celui de la disposition caduque.

II. Inscription et frais de participation

1. L'inscription à un cours est considérée comme ferme dès qu'elle est confirmée par l'organisateur par e-mail.
2. Les frais administratifs de participation au Réseau de formation des pêcheurs s'élèvent à 30 CHF. Elle est toujours valable pour une personne. Les frais doivent être réglés lors de l'inscription au moyen de l'un des modes de paiement proposés.
3. Les prestataires de cours informent les participants des conditions de participation et d'annulation dans l'annonce du cours. Ils sont habilités à bloquer dans le système d'inscription les participants qui ne se présentent pas au cours sans justification. Les participants sont bloqués dans le système de réservation jusqu'à ce que le prix convenu soit payé.

III Mise en œuvre des cours

1. Après réception du paiement par l'organisateur, les participants reçoivent une confirmation de cours par e-mail ainsi que leur numéro SaNa personnel. Le numéro SaNa permet aux participants de passer l'examen de contrôle à la fin du cours pour obtenir l'attestation de compétences SaNa pour la pêche.
2. Les participants doivent être présents en personne au cours et présenter une pièce d'identité officielle.
3. Les participants sont informés du déroulement du cours par le moniteur du cours auquel ils sont inscrits.
4. L'organisateur ou le moniteur se réserve le droit d'annuler un cours en raison d'un nombre insuffisant d'inscriptions.

IV. Conditions techniques

1. Il appartient aux participants de créer les conditions techniques nécessaires à la participation aux cours, comme une adresse e-mail et un smartphone, une tablette PC ou un ordinateur portable compatible WLAN (Wi-Fi). Les participants prennent également en charge les frais y afférents.

2. De son côté, l'organisateur s'engage à concevoir ses logiciels de gestion de cours de manière à ce qu'ils soient compatibles avec les programmes diffusés.
3. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'impossibilité de participer au cours en raison de problèmes techniques.

V. Annulation, report et interruption des cours

1. En cas d'absence des moniteurs ou pour d'autres raisons (nombre d'inscriptions insuffisant), l'organisateur peut reporter ou annuler les cours, et ce même après le paiement des frais administratifs du cours. Les participants concernés sont alors informés et peuvent s'inscrire à un autre cours sans devoir payer à nouveau les frais administratifs. Si cela n'est pas possible ou si la participation à un autre cours est refusée par un participant concerné, le paiement déjà effectué est remboursé. Toute autre revendication est exclue.
2. Si un cours est interrompu, les participants ont la possibilité de s'inscrire à un autre cours sans payer à nouveau les frais administratifs.
3. Si un participant souhaite se retirer de l'inscription ou interrompre le cours, il doit en informer l'organisateur par e-mail.

VI Responsabilité

1. Les informations contenues dans les cours sont transmises par l'organisateur ou les moniteurs en toute bonne foi. L'organisateur est responsable d'éventuelles erreurs dans les informations, les documents ou les supports de données en cas de faute intentionnelle ou de négligence. Dans ces cas, l'organisateur est également responsable des dommages qui en résultent et des dommages consécutifs à des défauts.
2. Les participants au cours sont responsables du contenu de leurs contributions à la discussion.

VII. Confidentialité et protection des données

1. Les participants s'engagent expressément à traiter toutes les données personnelles reçues, en particulier le numéro SaNa, de manière confidentielle et à les conserver hors de portée des tiers.
2. L'organisateur s'engage à respecter les principes de la législation sur la protection des données, notamment à ne pas transmettre ou vendre des données à des tiers non autorisés.

VIII. Droit d'auteur

1. Les participants et l'organisateur s'engagent à respecter les principes du droit d'auteur.
2. La reproduction du matériel d'apprentissage n'est pas autorisée. Leur contenu ne doit pas non plus être communiqué à des tiers.
3. L'organisateur respecte les droits d'auteur des participants concernant leurs contributions aux discussions et autres travaux en rapport avec les cours.

IX. Droit applicable / Juridiction compétente

Le droit suisse est applicable. Le for juridique pour tout litige découlant des présentes CGV est le siège de l'organisateur.